



Ambassade
de la République fédérale d'Allemagne
Bruxelles

Service des affaires consulaires

Ambassade d'Allemagne Bruxelles
Rue Jacques de Lalaing 8 - 14
1040 Bruxelles
Tél.: 02 - 787.18.00
Fax: 02 - 787.28.00

Carte bleue européenne Visa d'entrée

Avec la Carte bleue européenne, des ressortissants de pays tiers détenteurs d'un diplôme universitaire peuvent exercer une activité professionnelle en Allemagne qui correspond à leur qualification.

Comme tous les titres de séjour de longue durée, la Carte bleue européenne est délivrée **uniquement** par le **service des étrangers compétent** en Allemagne. **L'ambassade, elle, sera compétente pour vous délivrer le visa national préalable et indispensable à votre demande.**

Vous trouverez des informations générales sur la Carte bleue européenne sur le site internet du « *Bundesamt für Migration und Flüchtlinge* » (Office de la migration et des réfugiés), www.bamf.de, et via le site www.make-it-in-germany.com, et où vous trouverez également les barèmes en matière de salaires minimums pour la Carte bleue.

Lors de votre RDV, veuillez présenter les documents suivants en **originaux accompagné de 2 copies** :

- un passeport national valable ;
- un permis de séjour belge valable ;
- un certificat de résidence récent délivré par votre commune belge ;
- déclaration relatif à l'emploi ([Erklärung zum Beschäftigungsverhältnis](#)) à remplir par l'employeur ;
- un C.V. avec parcours professionnel indiquant des, diplômes ou documents équivalents ;
- votre diplôme d'études supérieures allemand ou équivalent étranger. Pour savoir si votre diplôme est reconnu en Allemagne ou comparable à un diplôme allemand, veuillez interroger la base de données ANABIN, <http://anabin.kmk.org/> ;
- une attestation d'assurance maladie pour l'Allemagne ;
- 2 photos d'identité biométriques récentes (datant de 6 mois maximum) ;
- 75,- € ;
- le formulaire de demande dûment rempli (cf. le site internet de l'ambassade).

Veuillez s.v.p. vous assurer de présenter tous les documents requis, des demandes incomplètes pouvant entraîner le refus de votre demande de visa. Dans le cas où vos

diplômes seraient établis dans une langue autre que l'allemand, l'anglais ou le français, veuillez y joindre une traduction.

Cette fiche est régulièrement mise à jour, mais ne prétend pas être exhaustive. Dans certains cas spécifiques, la présentation de documents ou de justificatifs supplémentaires pourrait être requise (par ex.: contrat de travail, preuve de connaissances linguistiques etc.).

Afin de déposer votre demande, réservez s.v.p. un RDV par le biais du [service en ligne de prise de RDV](#).

Au cas où vous souhaiteriez également obtenir un visa pour des membres de votre famille, veuillez consulter les fiches sur le regroupement familial. Il vous faudra alors fixer un rendez-vous à part.

Vous pouvez téléphoner au service des visas le mardi et le jeudi entre 14 et 15 heures.

Pour joindre le service des visas:

tél.: 02 – 787.18.18

fax: 02 – 787.28.18

e-mail : rk-115-di@bruessel.diplo.de

Clause de non-responsabilité : Les renseignements contenus dans cette note sont fondés sur les informations dont dispose l'ambassade au moment de sa rédaction. L'ambassade décline toute responsabilité concernant leur exhaustivité ou leur exactitude.